



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

structures gouvernementales

Question écrite n° 49563

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le Premier ministre sur la demande de l'Observatoire international des prisons concernant la création d'un secrétariat d'Etat à la condition pénitentiaire. Suite à la publication des rapports parlementaires sur le système pénitentiaire en France, l'Observatoire international des prisons vient de demander la création d'un secrétariat d'Etat à la condition pénitentiaire pour prendre en charge l'amélioration de l'état des prisons. Aussi, il souhaiterait connaître la suite que le Gouvernement entend donner à cette demande.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la création d'un secrétariat d'Etat à la condition pénitentiaire. Le Gouvernement a pris connaissance avec une très grande attention des deux rapports parlementaires publiés début juillet et il étudie actuellement l'ensemble des propositions de nature à répondre aux problèmes de fond qu'ils soulèvent. La ministre de la justice fera connaître ses propositions à la représentation nationale à l'automne. Le Gouvernement est déterminé à apporter des solutions concrètes afin d'assurer l'exécution des décisions judiciaires privatives de libertés prévues par la législation dans le respect de la dignité des personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49563

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4435

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5130